

SAUVEGARDE ET PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org - Mail: spcne44@yahoo.fr

Compte-rendu de réunion
Mardi 13 janvier 2026 à 18h
Salle 5
Maison des Associations
« Agora 1901 »
44600 Saint-Nazaire

Le compte rendu de la réunion du 09 décembre 2025 n'ayant reçu aucune remarque est adopté

1. Ilot SAENGRO

Le projet de construction approche de la fin mais il y aura sans doute du retard. Les aménagements intérieurs sont en cours de finitions, les aménagements de trottoirs sont en cours, les espaces verts seront faits au printemps. Il y est prévu des jeux pour les enfants et un jardin de pluie en guise de retenue d'eaux pluviales. Le tout s'est déroulé normalement selon les riverains.

2. Allée de EVENAS

Les 2 maisons en construction sur le terrain comportant au départ une seule maison sont quasiment finies mais il semble que depuis quelques temps les finitions intérieures sont à l'arrêt, les aménagements extérieurs sont faits. Suite au RDV avec la Directrice de l'urbanisme et la cheffe d'instruction des permis de construire, pour évoquer le massacre des chênes présents sur le terrain, une policière municipale a été chargée de faire les constats sur place. On ne connaît pas la suite qui a été donnée à cette visite. Sur le plan pénal, une demande de suite est à faire auprès de la Procureure, et sur le plan urbanisme, une demande de suite est à faire auprès de la Mairie

3. Commission de suivi du site exceptionnelle de Airbus Atlantic de Saint-Nazaire

Le mercredi 10 décembre 2025 à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Cette réunion fait suite aux dépassements de 100 fois la limite autorisée des émissions de Chromes VI révélé par le rapport DEKRA, avec des mesures qui diffèrent d'un laboratoire à l'autre. La Direction a décidé de mettre 2 cabines à l'arrêt, une nouvelle a dû être achetée. Cette réunion qui était destinée à faire le point sur l'avancée des faits, ne fait pas l'objet d'un compte-rendu.

3 entreprises ont été chargées de ces mesures et 1 tierce expertise a été réalisée mettant en évidence des différences de méthodologie dues à l'absence de normes précises.

4. Conférence Débat sur l'éolien en mer :

Conférence Débat franco-européenne, organisée par RETM à Paris le 12 décembre. Le président a assisté à cette conférence en distanciel. Les effets néfastes de la construction des éoliennes sont présentés, compositions des pales (balsa + matériau composite) et les résultats de productions non conforme aux attentes.

Question posée à l'Assemblée nationale

utilisation massive du balsa, un bois utilisé notamment pour les pâles des éoliennes, en raison de sa rigidité et de sa légèreté. La construction massive d'éoliennes en Europe, en Amérique du Nord et en Asie a fait augmenter de façon exponentielle la demande de balsa. L'attrait de l'industrie « verte » pour ce bois, qui provient principalement d'Amérique du Sud et notamment d'Équateur, engendre de nombreux pillages et une déforestation très conséquente en Amazonie.

Réponse donnée :

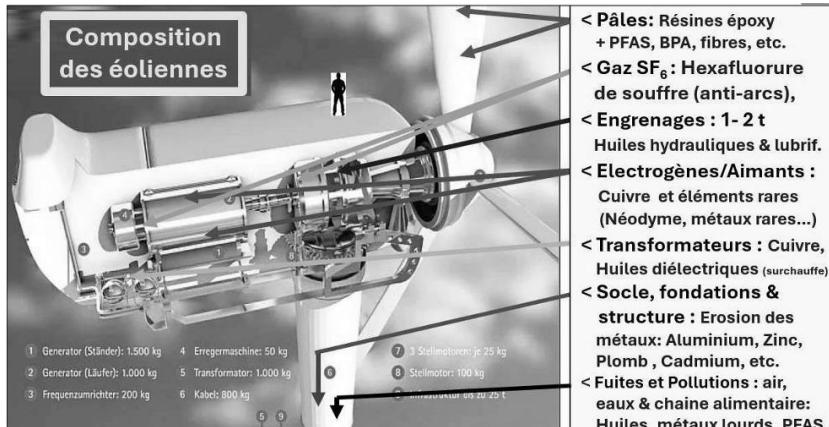
S'agissant du balsa, plus spécifiquement, il entre dans la fabrication des pales de certains modèles d'éoliennes afin d'en renforcer la structure et la légèreté. Néanmoins son utilisation reste marginale :

la quantité de balsa utilisée par pale est inférieure à la tonne, ce qui représente moins de 5% du poids de la pale. Depuis quelques années maintenant, certains turbiniers réduisent l'utilisation du balsa sur certains modèles de pales récents en le remplaçant par de la mousse polyéthylène téraphthalate (PET).

Problème :

Le polytéraphthalate d'éthylène (PET) présente des risques pour la santé, notamment par la migration de substances chimiques comme le BPA et les phthalates, qui peuvent affecter le système endocrinien et augmenter le risque de maladies.

Il faut noter aussi que le coût de raccordement est supporté par RTE et non inclus dans le budget d'installation des éoliennes. Pour les nouveaux projets, il est difficile de trouver des candidats pour répondre aux appels d'offre.



5. Compte rendu de la commission de suivi de site de la société Rabas Protec du 13/11/2025

Reçu, de la sous-Préfecture, le 16/12/2025.

SPCNE veut vérifier le circuit d'évacuation des eaux traitées.

La question sur l'évacuation des eaux a été posée par un représentant de la Mairie de Trignac et par SPCNE. Mail envoyé à l'inspecteur pour avoir un avis. Réponse : Cette question sera vue à la prochaine inspection.

6. Invitation à la cérémonie des vœux du nouvel an du Maire de Saint-Nazaire le 7 janvier à 18h30 au Théâtre Simone Veil. SPCNE n'a pas pu s'y rendre.

7. Conseil de Développement :

- **Plénière du Conseil de développement de la CARENE 10 décembre** dans les nouveaux locaux de l'Agence D'urbanisme De la Région Nazairienne (ADDRN) au 35 avenue Albert de Mun à Saint-Nazaire.

8. Courriers :

- **Reçu, Préfecture**, de Nantes un appel téléphonique, relatif à la CSS du Pilier, (site d'extraction de gravats au large de Noirmoutier), à laquelle SPCNE assistait au nom de l'UDPN 44. SPCNE n'y retournera pas mais les informations et le compte rendu nous sera transmis.
- **Reçu, de la sous-Préfecture, le 18/12/2025**, joint l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site de Donges (TotalEnergies Raffinage France, Air liquide France Industrie, Antargaz et SFDM Parc A), où SPCNE est membre du collège »Associations »
- **Reçu, le 15/12/2025**, l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Vie Associative pour l'année 2026.

Prochaine réunion **le mardi 10 février 2026, à 18 h, salle 5**, de la maison des Associations, à St-Nazaire